

ANNEXES

37 pages numérotées

Décision du Tribunal Administratif E15000146/67	page 1
Arrêté n°2015-80 de la Sous préfecture de Sarrebourg	page 2-3-4
Avis d'enquête publique	page 5
Copie du Registre de Berthelming.....	page 6-7
Copie du Registre de Bettborn.....	page 8-9
Article R123-9 du Code de l'environnement.....	page 10
Article R123-11 du Code de l'environnement	page 11
Article R123-18 du Code de l'environnement	page 12
Articles de Journaux réglementaires	pages 13 à 16
Autres articles de journaux	pages 17 à 20
Certificats d'affichage des Mairies concernées	pages 21 à 30
Délibération des Conseils Municipaux concernés	pages 31 à 34
Extrait du Constat d'huissier pour l'Affichage	page 35-36
Mail de la Sous-préfecture	page 37

-0-0-0-0-0-

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE STRASBOURG

26/06/2015

N° E15000146 /67

LE PRESIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation et provision

VU enregistrée le 12/06/15, la lettre par laquelle M. le Préfet de la Moselle demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière par la société Environnement Carrière BECK sur le territoire des communes de BETTBORN et BERTHELMING ;

VU le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Bernard BAZIN est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Roger BERLET est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : La société Environnement Carrière BECK versera une provision d'un montant de 600 euros, dans le délai de 10 jours, à la Caisse des dépôts et consignation.

ARTICLE 4 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet de la Moselle, à Monsieur Bernard BAZIN, à Monsieur Roger BERLET, à M. le directeur de la société Environnement Carrière BECK et à la Caisse des dépôts et consignations.

Fait à Strasbourg, le 26 juin 2015

Le Vice-Président,



Pascal Devillers



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Sous-préfecture de Sarrebourg
Bureau des Libertés Publiques

Affaire suivie par M. Stéphane CARTIAUX
Tél : 03.87.25.74.51
Télécopie : 03.87.23.96.85
Courriel : stephane.cartiaux@moselle.gouv.fr

ARRETE

**n° 2015 – 80 du 05 août 2015,
portant ouverture d'une enquête publique sur une demande d'autorisation en vue du
renouvellement et de l'extension de la carrière sur les territoires de Bettborn et
Berthelming.**

LE PRÉFET DE LA RÉGION LORRAINE
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE EST
PRÉFET DE LA MOSELLE
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DANS L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** les livres II et V des parties législatives et réglementaires du code de l'environnement, relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** le décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées, notamment dans l'annexe de l'article R 511-9 du code de l'environnement, la rubrique 2517) ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le dossier déposé à la préfecture de la Moselle par la société Environnement Carrière Beck, visant à obtenir une autorisation en vue du renouvellement et de l'extension de la carrière implantée sur le territoire des communes de Bettborn et Berthelming, au titre des rubriques 2510-1, 2515-1a, 5760, 3540 et 2517 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** la décision du 26 juin 2015 du Président du Tribunal Administratif de Strasbourg nommant Mr Bernard BAZIN, en qualité de Commissaire Enquêteur;
- VU** l'arrêté préfectoral DCTAJ-2015-A-19 en date du 15 juin 2015 portant délégation de signature en faveur de M. Eric INFANTE, Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarrebourg ;
- VU** l'arrêté préfectoral DCTAJ-2015-A-20 en date du 15 juin 2015 portant délégation de signature en faveur de Mme Brigitte GACHOTTE, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Sarrebourg ;

Considérant que l'une au moins des activités décrites dans le dossier de demande susvisé est soumise au régime de l'autorisation, en vertu des dispositions de la nomenclature des installations classées, et qu'il convient en conséquence d'organiser une enquête publique.

Sur proposition du Sous-Préfet de l'arrondissement de SARREBOURG ;

ARRETE

Article 1er : La demande d'autorisation susvisée présentée par la société Environnement Carrière Beck, sera soumise pendant un mois à une enquête publique dans les communes de Bettborn et Berthelming (communes

annexe:2

d'implantation) et dans les communes d'Oberstinzel, Romelfing, Gosselming, Dolving, Hellinging les Fénétrange, Saint Jean de Bassel, Sarraltroff et Fénétrange (Moselle 57), et la commune de Kirrberg (Bas-Rhin 67), (incluses dans le rayon d'affichage de 3 km autour des installations).

L'enquête commencera le 01 octobre 2015 et se terminera le 31 octobre 2015 inclus.

Article 2 : M. Bernard BAZIN, Commissaire Enquêteur, sera à la disposition du public pour recueillir les observations émises sur le projet en mairie de Berthelming :

- le jeudi 1^{er} octobre 2015, de 09h00 à 11h00, (premier jour de l'enquête),
- le samedi 17 octobre 2015, de 09h00 à 11h00,
- le samedi 31 octobre 2015, de 09h00 à 11h00, (dernier jour de l'enquête)

en mairie de Bettborn :

- le vendredi 02 octobre 2015, de 09h00 à 11h00,
- le mercredi 14 octobre 2015, de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 28 octobre 2015, de 17h00 à 19h00.

Article 3 : Le dossier de demande susvisé sera déposé en mairies de Bettborn et de Berthelming où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant la durée de l'enquête.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairies de Bettborn et de Berthelming, lieux du siège de l'enquête, pendant les heures d'ouverture au public.

Les observations pourront également être adressées par écrit au Commissaire Enquêteur en mairie de Bettborn et de Bethelming, lieux du siège de l'enquête, en indiquant « à l'attention de M. Bernard BAZIN, Commissaire Enquêteur ». Elles y seront tenues à la disposition du public.

Article 4 : L'enquête et le dépôt du dossier seront annoncés par les soins du maire aux frais du demandeur par des affiches apposées quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de cette dernière dans les mairies des communes concernées et dans le voisinage de l'établissement projeté.

L'avis d'enquête sera publié sur le site Internet de la Préfecture de la Moselle au minimum 15 jours avant l'ouverture de l'enquête.

L'enquête sera également annoncée quinze jours au moins avant son ouverture par les soins du Préfet et aux frais du demandeur dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

L'accomplissement de l'affichage sera attesté par une certification des maires concernés et la publication dans la presse par les extraits correspondants.

Les conseils municipaux de :

- Bettborn et de Berthelming (*communes d'implantation des installations*),
 - d'Oberstinzel, Romelfing, Gosselming, Dolving, Hellinging les Fénétrange, Saint Jean de Bassel, Sarraltroff et Fénétrange (Moselle 57) et de Kirrberg (Bas-Rhin 67), (*incluses dans le rayon d'enquête*),
- sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Article 5 : Le Commissaire Enquêteur pourra visiter les lieux, faire compléter le dossier, organiser une réunion publique ou prolonger la durée de l'enquête d'une durée maximum de quinze jours dans les conditions fixées par le code de l'environnement susvisé.

Article 6 : Les registres d'enquête, à feuillets non mobiles, seront ouverts, cotés et paraphés, avant l'ouverture de l'enquête, puis clos et signés, à la fin de l'enquête, par le Commissaire Enquêteur.

Après la clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur convoque, dans la huitaine, le demandeur et lui communique sur place les observations écrites et orales, qui sont consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de douze jours, un mémoire en réponse.

Après la clôture de l'enquête, le Commissaire Enquêteur convoque, dans la huitaine, le demandeur et lui communique sur place les observations écrites et orales, qui sont consignées dans un procès-verbal, en l'invitant à produire, dans un délai de douze jours, un mémoire en réponse.

Article 7 : Le Sous-Préfet de Sarrebourg, les maires de Bettborn, Berthelming, Oberstinzel, Romelfing, Gosselming, Dolving, Hellering lès Fénétrange, Saint Jean de Bassel, Sarraltroff, Fénétrange (Moselle 57) et Kirrberg (Bas-Rhin 67), ainsi que le Commissaire Enquêteur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarrebourg, le 12 août 2015

Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La Secrétaire Générale



Brigitte GACHOTTE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AU TITRE DE LA LEGISLATION DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Par arrêté préfectoral n° 2015 – 80 du 05 août 2015, a été prescrite une enquête publique portant sur une demande d'autorisation, présentée par la Société Environnement Carrière Beck, en vue du renouvellement et de l'extension de la carrière implantée sur le territoire des communes de Bettborn et Berthelming, au titre des rubriques 2510-1, 2515-1a, 5760, 3540 et 2517 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'enquête publique aura lieu du 1^{er} octobre au 31 octobre 2015 inclus.

Elle sera menée par M. Bernard BAZIN, nommé en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les dossiers de demande seront déposés dans les mairies de Bettborn et Berthelming (communes d'implantation), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces mairies.

Le public pourra formuler, le cas échéant, ses observations sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de Bettborn ou Berthelming, sièges de l'enquête. Les observations pourront également être adressées par écrit « à l'attention du Commissaire-Enquêteur, M. Bernard BAZIN », dans les mairies de Bettborn ou Berthelming.

Les permanences du Commissaire Enquêteur se tiendront en mairie de Berthelming :

- le jeudi 1^{er} octobre 2015, de 09h00 à 11h00, (premier jour de l'enquête),
- le samedi 17 octobre 2015, de 09h00 à 11h00,
- le samedi 31 octobre 2015, de 09h00 à 11h00, (dernier jour de l'enquête)

en mairie de Bettborn :

- le vendredi 02 octobre 2015, de 09h00 à 11h00,
- le mercredi 14 octobre 2015, de 14h00 à 17h00,
- le mercredi 28 octobre 2015, de 17h00 à 19h00.

L'arrêté préfectoral d'ouverture de l'enquête publique peut être consulté à la Sous-Préfecture de SARREBOURG et à la Préfecture de la Moselle, Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement.

Pour le Sous-Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale

Brigitte GACHOTTE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière par la Société Environnement Carrière BECK sur le territoire des communes de BETTBORN et BERTHELMING

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2015-80 en date du 5 août 2015 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : M. le sous préfet de Sarrebourg

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M Bernard BAZIN qualité de Titulaire

Membres titulaires : M qualité

M qualité

M qualité

Membres suppléants : M Roger BERLET qualité de Suppléant

M qualité

M qualité

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 1 octobre 2015 au 31 octobre 2015

les de à et de à

les de à et de à

les de à et de à

Siège de l'enquête : Mairies de Berthelming et de Bettborn

Autres lieux de consultation du dossier : Site internet de La Préfecture de Moselle

Registre d'enquête :

comportant 25 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

La Mairie de Berthelming ou de Bettborn

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à :

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné. à Berthelming

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les 1^{er} octobre 2015 de 9h à 11h et de 11h à

les 17 octobre 2015 de 9h à 11h et de à

les 31 octobre 2015 de 9h à 11h et de à

les de à et de à

les de à et de à

les de à et de à

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.

PREMIÈRE JOURNÉE

Mairie de Berthelming

Le 1^{er} octobre 2015 de 9 heures 00 à 11 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

Aucune visite - Aucune observation

SECONDE JOURNÉE

Le 17 octobre 2015 de 9h00 à 11h00

Aucune visite - Aucune observation.

TROISIÈME JOURNÉE

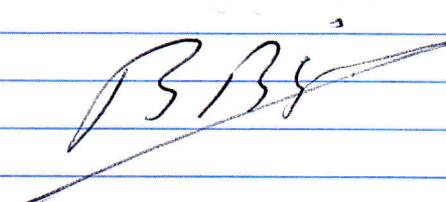
Le 31 octobre 2015 de 9h00 à 11h00

visite de y Kaffer domicilie 14 rue des carrieres 57400 Sarrebourg
venu se renseigner sur l'emprise de la carrière, étant
propriétaire de terrains au voisinage. Aucune remarque, favorable
à l'extension de la carrière.

le pathe n'a fait aucune remarque sur ce registre
le delai d'enquête etant termine :

Je soussigné, Bernard Bazin, Commissaire Enqueteur
declare clos le present registre

à Bebing, le 2 novembre 2015



Bernard BAZIN
Commissaire-Enquêteur

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Autorisation de renouvellement et d'extension de la carrière par la Société Environnement Carrière BECK sur le territoire des Communes de BETTBORN et BERTHELMING

Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° 2015 - 80 en date du 5 Aout 2015 de

M. le Maire de :

M. le Préfet de : M le Sous Préfet de Sarrebourg.

Président de la commission d'enquête — Commissaire enquêteur :

M Bernard BAZIN qualité titulaire

Membres titulaires : M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Membres suppléants : M Roger BERLET qualité suppléant

M _____ qualité _____

M _____ qualité _____

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du 1^{er} octobre 2015 au 31 octobre 2015

les Lundis, Mardis, Vendredis de 8h30 à 12h00 et de _____ à _____

les Mercredis de 14h00 à 18h00 et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

Siège de l'enquête : Mairie de Bettborn.

Autres lieux de consultation du dossier : Mairie de Berthelming

Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir

les observations du public; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de Bettborn ou Mairie de Berthelming

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la sous-préfecture de Sarrebourg et dans les Mairies de Bettborn et de Berthelming

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Réception du public par le commissaire enquêteur :

les Vendredi 2 octobre 2015 de 9 h à 11 h et de _____ à _____

les Mercredi 14 octobre 2015 de 14 h à 17 h et de _____ à _____

les Mercredi 28 octobre 2015 de 17 h à 19 h et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

les _____ de _____ à _____ et de _____ à _____

une réunion publique a été n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.